



COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, le 09.01.2022
C(2022) 134 final*

*M. Richard Ferrand
Président de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
F -75007 PARIS*

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis relatif au bilan et aux perspectives d'Erasmus+.

Depuis l'adoption de cet avis, le règlement établissant le programme Erasmus+ pour la période 2021-2027 a été adopté¹. Ce programme est désormais doté d'un budget de 26,2 milliards d'euros sur cette période, complété par environ 2,2 milliards d'euros provenant de l'instrument de coopération extérieure de l'UE. Ceci représente un quasi-doublement par rapport à la période précédente, et nous remercions les acteurs de premier plan tels que votre Assemblée qui se sont mobilisés pour soutenir ce doublement, qui permettra de soutenir beaucoup plus d'opportunités de mobilité.

Après une première année fortement influencée par les conséquences de la pandémie de COVID-19, la deuxième année de programmation 2022 devrait être l'année de retour à une mise en œuvre régulière; il est prévu que deux milliards d'euros soient consacrés l'année prochaine aux opportunités de mobilité dans les secteurs de l'éducation et de la formation.

Le programme Erasmus+ est un programme unique, par son ampleur, sa portée et sa reconnaissance mondiale, couvrant 33 pays, les pays membres de l'Union européenne et six pays associés, et accessible au reste du monde grâce à ses activités internationales. Le nouveau programme garde la mobilité au cœur de son action et comporte des nouveautés, qui répondent à plusieurs des préoccupations émises par votre Assemblée, notamment en termes d'inclusion et de transition écologique.

¹ Règlement (UE) 2021/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant Erasmus+, le programme de l'Union pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport, et abrogeant le règlement (UE) no 1288/2013 – JO L 189 du 28.5.2021, p. 1-33.

Il sera premièrement plus inclusif. À tout âge, à toute étape de notre vie, il sera possible de bénéficier des avantages offerts par Erasmus+. Cela se fera grâce à des mécanismes financiers adaptés et à une communication ciblée. Il sera plus simple de monter de projets de coopération à petite échelle et il y aura un meilleur choix d'activités possibles telles que l'apprentissage mixte et l'éducation numérique, la mobilité et la coopération virtuelles, la mobilité de groupe ou encore des périodes d'apprentissage plus courtes à l'étranger. L'une des nouveautés principales est la mobilité des élèves des écoles et des apprenants adultes, qui est désormais étendue dans le cadre du nouveau programme.

Cette priorité à l'inclusion vient d'être confortée par l'adoption par la Commission, le 22 octobre 2021, de la décision d'exécution concernant le cadre de mesures d'inclusion pour le programme Erasmus+ et pour le programme «Corps européen de solidarité» pour la période 2021-2027². Ce cadre envoie un signal fort pour mettre l'accent sur l'inclusion et la diversité dans les programmes, en renforçant les mesures d'inclusion et en ouvrant des perspectives à un nombre bien plus élevé de personnes moins favorisées.

Deuxièmement, Erasmus+ sera plus numérique, dans son fonctionnement, mais également et surtout dans ses objectifs d'enseignement. Erasmus+ jouera un rôle essentiel dans la préparation des individus et des organisations à la transition numérique en contribuant à soutenir les compétences des enseignants, des formateurs et des étudiants de tous âges pour qu'ils fassent un usage intelligent et responsable des outils numériques. Des nouveautés telles que des projets de mobilité virtuelle ont été testées au cours de la pandémie dans le cadre d'Erasmus+, l'accent étant mis sur des activités plus mixtes chaque fois que cela s'avérait approprié.

Troisièmement, en lien avec le Pacte Vert européen, le nouveau programme Erasmus+ s'engagera dans la lutte contre le changement climatique et la mobilité verte, répondant aussi aux attentes des jeunes. Le programme ne prévoit pas d'éco-conditionnalité, mais vise à faciliter et encourager les comportements écologiques des participants et des organisations, ainsi qu'à augmenter le nombre de projets traitant directement de la durabilité environnementale et de la lutte contre le changement climatique, qui constituent une priorité horizontale. Ainsi, Erasmus+ offrira des incitations financières aux participants pour qu'ils utilisent des moyens de transport durables, comme le train. Et nous investirons dans des projets ayant pour but de sensibiliser à la protection de l'environnement, et de travailler à des solutions concrètes face aux défis climatiques mondiaux.

Quatrièmement, la participation des jeunes à la vie démocratique promue par les traités européens est également une priorité transversale du programme et sera au cœur de l'Année européenne de la jeunesse 2022.

Grâce à Erasmus+, nous construisons une Union apprenante, curieuse et mobile, ainsi que les bases d'une vraie citoyenneté européenne. Nous nous réjouissons donc que la mobilité apprenante soit à l'honneur durant la présidence française, alors que le

² C(2021) 7493 final.

programme aura 35 ans en 2022. Nous espérons également voir l'année prochaine la reprise plus normale des actions de mobilité qui sont au cœur du programme Erasmus+.

En réponse aux autres principaux points figurant dans l'avis, la Commission vous invite à consulter l'annexe.

En espérant que ces précisions répondront aux questions soulevées par l'Assemblée nationale, la Commission se réjouit, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Maros ŠEFČOVIČ
Vice-président

Mariya GABRIEL
Membre de la Commission



ANNEXE

- *L'avis insiste sur les nécessaires progrès en matière d'inclusivité que le prochain programme Erasmus+ devra permettre, notamment à destination des apprenants de la formation professionnelle, en accélérant la mise en place du système d'équivalence de crédits « ECVET ».*

L'augmentation du budget du programme Erasmus+ couplé à la simplification de l'accès au programme, notamment grâce au système d'accréditation Erasmus+ dans le secteur de l'enseignement scolaire et de la formation professionnelle, a pour objectif de rendre le programme plus inclusif. Cela signifie rendre la mobilité accessible à un plus grand nombre de personnel et d'apprenants grâce à l'inclusion d'un plus grand nombre d'établissements et d'organisations.

La possibilité de création de consortiums accrédités renforce cette vision. Les consortiums sont des regroupements d'établissements ou d'organisations actives dans les champs éducatifs ou de la formation professionnelle coopérant pour organiser la mobilité de personnel ou d'apprenants. Cela permet, par exemple, à des établissements périphériques ou de petite taille d'accéder au programme à moindre coût.

L'accroissement du budget vise aussi la plus grande ouverture du programme aux publics défavorisés ou fragiles, pour concourir à toujours plus d'inclusion. Des priorités et mécanismes de financement tant au niveau des projets, des organisations que des mobilités individuelles incitent les organisations à concevoir des activités accessibles à chacun, quel que soit son profil.

Le nouveau programme continue à mettre l'accent sur l'enseignement et de la formation professionnels. Environ 21,5% du budget total sera alloué à ce secteur, que ce soit pour la mobilité ou pour les projets de coopération entre établissements. Plus des deux tiers de ce budget sera consacré à la mobilité. Concrètement, un nombre accru d'élèves, d'apprentis, d'enseignants et autres personnels pourront bénéficier de mobilités pour développer leurs compétences professionnelles, linguistiques, transversales et favoriser leur insertion ou leur développement professionnel.

Le Système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET), qui visait à promouvoir la reconnaissance, la capitalisation et le transfert des acquis d'apprentissage et à favoriser ainsi la mobilité, n'a pas été reconduit en raison de la très faible utilisation constatée des points de crédit prévus par ce système. Les objectifs liés à la flexibilité et à l'apprentissage tout au long de la vie ont été intégrés dans la Recommandation globale du Conseil en matière d'enseignement et de formation professionnels de novembre 2020³. Le programme Erasmus+ 2021-2027 continue de promouvoir ces objectifs.

³ JO C 417, 2.12.2020, p. 1-16.

- *Votre assemblée souhaite que le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne ne menace pas la participation du pays au programme, au vu des bonnes relations de travail construites avec de nombreux établissements européens.*

Pour la période Erasmus+ 2014-2020, sur la base de l'accord de retrait, les bénéficiaires britanniques peuvent continuer à participer aux subventions contractées dans le cadre du programme Erasmus+ 2014-2020 jusqu'à leur date de fin de la période de mise en œuvre, même si c'est après 2020. De même, les établissements d'enseignement supérieur et autres organismes des pays participant au programme autres que le Royaume-Uni peuvent continuer à participer à des activités de mobilité Erasmus+ au Royaume-Uni avec les fonds des appels 2019 et 2020, jusqu'à la fin des projets ou jusqu'à l'épuisement des fonds.

Pour le nouveau programme Erasmus+ 2021-2027, le Royaume-Uni a décidé de ne pas participer au programme Erasmus+. Par conséquent, selon la base juridique applicable, le Royaume-Uni est traité comme un pays tiers non associé au programme. En tant que pays tiers développé non associé, le Royaume-Uni n'a qu'un accès limité à un nombre d'actions dans le cadre du programme Erasmus+.

- *L'avis affirme que le plurilinguisme ne doit pas être considéré comme un privilège dans une Union où coexistent vingt-quatre langues officielles et invite la Commission européenne à assurer le suivi des progrès en deux langues étrangères au départ et au retour de mobilité, en l'étendant aux alumni du programme.*

Les compétences multilingues sont en effet au cœur de la vision d'un espace européen de l'éducation. Dans un contexte caractérisé par une mobilité accrue à des fins d'éducation, de formation et de travail au sein de l'Union, par une augmentation de la migration en provenance de pays tiers à destination de l'Union, et par une coopération globale à l'échelle mondiale, les systèmes d'éducation et de formation doivent reconsidérer les défis que posent l'enseignement et l'apprentissage des langues et les possibilités offertes par la diversité linguistique de l'Europe. Accroître et améliorer l'enseignement et l'apprentissage des langues pourraient renforcer la dimension européenne de l'enseignement et de la formation. Cela pourrait favoriser le développement d'une identité européenne dans toute sa diversité, venant compléter les identités et traditions locales, régionales et nationales, ainsi qu'une meilleure compréhension de l'Union et de ses États membres. Les compétences multilingues permettent une meilleure compréhension d'autres cultures, contribuant ainsi au développement des compétences citoyennes et démocratiques.

À cette fin, la recommandation du Conseil du 22 mai 2019 relative à une approche globale de l'enseignement et de l'apprentissage des langues⁴ se félicite de l'intention de la Commission « de renforcer la mobilité des élèves de l'enseignement scolaire, des apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels, des enseignants, des formateurs, des inspecteurs et des chefs d'établissement dans le cadre du programme

⁴ JO C 189, 5.6.2019, p. 15-22.

Erasmus+ et de soutenir de manière générale l'utilisation des fonds accordés par l'Union au titre, par exemple, d'Erasmus+, d'Horizon 2020, du Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF) ou des Fonds structurels et d'investissement européens, lorsqu'il y a lieu, pour mettre en œuvre la [...] recommandation [...] ».

La promotion de l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique est l'un des objectifs spécifiques du programme Erasmus+ 2021-2027. Le manque de connaissances linguistiques est l'un des principaux obstacles à la participation aux programmes européens d'éducation, de formation et de jeunesse. Les possibilités mises en place pour offrir un soutien linguistique ont pour objectif de rendre la mobilité plus efficiente et efficace, d'améliorer les performances d'apprentissage et donc de contribuer à la réalisation de l'objectif spécifique du programme. Le programme propose un soutien à l'apprentissage des langues pour les participants qui prennent part à une activité de mobilité. Ce soutien est principalement fourni via la plateforme de soutien linguistique en ligne Erasmus+, avec des adaptations en fonction des besoins pour chaque secteur. La plateforme de soutien linguistique en ligne Erasmus+ permettra aux participants d'évaluer, de mettre en pratique et d'améliorer leur connaissance des langues. Outre ce soutien linguistique en ligne, d'autres formes de soutien linguistique peuvent être proposées pour répondre aux besoins spécifiques de certains groupes cibles en matière d'apprentissage des langues. L'enseignement et l'apprentissage des langues sont également encouragés dans le cadre des projets de coopération. Les innovations et bonnes pratiques visant à favoriser les compétences linguistiques peuvent par exemple inclure des méthodes d'enseignement et d'évaluation, le développement de matériel pédagogique, la recherche, l'enseignement des langues assisté par ordinateur et les projets d'entreprise ayant recours aux langues étrangères. La Commission européenne a créé le prix du Label européen des langues dans le but de récompenser la qualité, de contribuer au partage des résultats des projets d'excellence dans le domaine du multilinguisme et d'éveiller l'intérêt du grand public pour l'apprentissage des langues.

- *L'avis invite à saisir les opportunités offertes par la numérisation des enseignements pour permettre à tous les jeunes d'effectuer des mobilités dites « hybrides » au cours de leur cursus, en particulier dans l'enseignement secondaire.*

Erasmus+ finance plusieurs initiatives du plan d'action en matière d'éducation numérique (2021-2027). L'objectif de ce plan est de promouvoir un écosystème d'éducation numérique inclusif et de qualité et vise à stimuler les aptitudes et compétences numériques, qu'elles soient de base ou plus avancées.

Ces initiatives relèvent essentiellement de projets de coopération. Cependant, les périodes de mobilité, notamment dans des contextes professionnels liés aux nouvelles technologies, permettent également d'acquérir et de développer des compétences numériques. De plus, l'ensemble des mobilités organisées dans le cadre d'Erasmus+ peuvent être organisées de manière hybride. Cela signifie qu'il est possible de compléter l'activité physique avec des activités en ligne.

Pour la réalisation des activités en ligne ou numériques, le programme met à disposition des enseignants eTwinning : une communauté en ligne hébergée sur une plateforme sécurisée et accessible aux enseignants vérifiés par le service eTwinning dans chaque pays. Cette plateforme permet, entre autre, des collaborations incluant les élèves.

En plus de la plateforme eTwinning, le portail « School Education Gateway » permet aux enseignants de s'informer sur les politiques éducatives, d'avoir accès à des rapports, des ressources d'enseignement et des opportunités de se former soit à travers la « Teacher Academy » ou le catalogue de cours.

- *Votre Assemblée souhaite que le programme Erasmus+ contribue à la mise en place d'un espace européen de l'éducation et de l'enseignement supérieur plus intégré, en soutenant la multiplication des écoles délivrant un baccalauréat européen.*

La délivrance des qualifications n'est pas de la compétence de l'Union européenne. Cependant, la reconnaissance des qualifications et des périodes d'apprentissage à l'étranger dans le secondaire (2ème cycle) est un élément déterminant pour la réalisation de l'espace européen de l'éducation et la promotion de la mobilité des élèves au sein du programme Erasmus+. Le programme Erasmus+ soutient donc la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil du 26 novembre 2018 en faveur de la reconnaissance mutuelle automatique des qualifications de l'enseignement supérieur, des qualifications de l'enseignement et de la formation secondaires de deuxième cycle et des acquis de périodes d'apprentissage effectuées à l'étranger⁵.

Dans la Recommandation du Conseil du 22 mai 2019 relative à une approche globale de l'enseignement et de l'apprentissage des langues⁶, les États membres sont invités à proposer « aux écoles et centres de formation des possibilités de renforcer leur perspective européenne, par exemple par une mise en œuvre continue du label européen des langues, la mise au point de labels scolaires présentant une perspective européenne particulière et l'organisation de manifestations nationales autour de la diversité linguistique ». Le programme Erasmus+ peut bien sûr apporter un soutien aux projets destinés à ces fins.

De plus, dans le strict respect du principe de subsidiarité, le programme Erasmus+ permet le financement de projets de partenariat pour l'échange de bonnes pratiques ou l'innovation entre établissements et autres acteurs de l'enseignements ayant pour objectif la mise en place de qualifications communes.

Le nouveau système d'accréditation contribue à simplifier l'accès aux financements Erasmus+ pour la mobilité des élèves et du personnel des établissements scolaires, des organisations actives dans la formation professionnelle et dans la formation des adultes: par là même, il rend le programme plus accessible à toute sorte d'organisations et plus inclusif pour les participants.

⁵ JO C 444, 10.12.2018, p. 1-8.

⁶ JOC 189, 5.6.2019, p. 15-22.

Ce système permet aux établissements accrédités d'obtenir régulièrement et plus facilement des financements Erasmus+ sur une base annuelle. Le caractère inclusif des projets soumis est un des principaux critères de qualité que les organismes accrédités doivent respecter.

Le premier appel pour l'accréditation d'organisations dans les trois secteurs (enseignement scolaire, l'enseignement et la formation professionnels et formation des adultes) a été un réel succès, avec plus de 5 800 organisations accréditées en 2021, dont la majeure partie a déjà demandé un co-financement pour des projets de mobilité sous l'appel Erasmus+ 2021.

Le deuxième appel a également été très bien accueilli, grâce au soutien des agences nationales, avec environ 5 500 dossiers reçus à la date limite du 7 octobre pour l'année 2021.

- *L'avis soutient la mise en place des universités européennes, au sein desquelles les établissements français jouent un rôle moteur, et invite à garantir la prévisibilité des financements qui leur sont octroyés.*

La Commission remercie l'Assemblée nationale pour son soutien et souhaite élargir ces remerciements aux représentants de la République française dans divers fora de discussion au niveau européen pour leur participation active et contributions qui ont façonné l'avenir des universités européennes.

Concernant la prévisibilité des financements, le budget global indicatif prévu pour les universités européennes dans le cadre du programme Erasmus+ s'élève à plus d'un milliard d'euros pour la période 2021-2027. Ce budget va permettre d'assurer la pérennisation des alliances universités européennes financées sous les premiers appels pilotes, ainsi qu'offrir des opportunités pour la création de nouvelles alliances, les deux à travers des appels à propositions ouverts et compétitifs, fondés sur des critères de qualité. Nous souhaitons garder une approche inclusive et donner la possibilité aux établissements d'enseignement supérieur qui le souhaitent de rejoindre des alliances existantes ou d'en former de nouvelles. Le prochain appel Erasmus+ est en cours de discussion et fera l'objet d'une communication spécifique lors de l'adoption du programme de travail Erasmus+ 2022.

Nous comprenons également vos préoccupations à plus long terme et restons à la disposition de votre Assemblée pour échanger et étudier comment renforcer les synergies entre les sources de financement au niveau de l'Union et au niveau national, sur base d'une analyse approfondie des résultats et impact des alliances universités européennes en cours d'implémentation.
